

Sont présent(e)s :

M. Étienne Ruel, président du Conseil d'administration
Madame Sandra Drouin, vice-présidente du Conseil d'administration
Madame Marlène Hutchinson, présidente du Comité Mise en Candidature et du Comité
Coopération

Sont aussi présent(e)s :

Monsieur Patrick Sultan, directeur général
Madame Hajer Abidi, adjointe à la direction générale
Madame Goretti Trindade, conseillère en communication et vie associative

Nombre de participants en mode virtuel – **86 personnes (dont 69 membres)**
Nombre de participants aux votes – **367 votants**

1. Ouverture de l'Assemblée

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Étienne Ruel, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle qui se tient, pour la sixième année consécutive, en formule virtuelle.

Le président de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée agit à titre de président d'assemblée. Il est accompagné par Mme Marlène Hutchinson, présidente du comité Coopération et du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures, Mme Sandra Drouin, vice-présidente du conseil d'administration (qui sera assistée dans ses fonctions par mesdames Hajer Abidi, adjointe à la direction générale et Goretti Trindade, conseillère en communication et vie associative) et M. Patrick Sultan, directeur général de la Caisse. Des techniciens sont également sur place avec du matériel visuel ainsi qu'une ressource en ligne pour du soutien.

M. Étienne Ruel informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de quatre (4) jours prévus après l'assemblée. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Présentation d'une capsule vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique.

La vidéo présente les règles de fonctionnement qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Le président recommande que Mme Hajer Abidi et Mme Goretti Trindade agissent comme scrutatrices, étant donné qu’elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes.

Le président demande un proposeur et un appuyeur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par [redacted] et appuyé par [redacted]** que la nomination des scrutatrices soit soumise au vote en direct. Après la période de votation, **le président annonce que la proposition de nommer Mme Hajer Abidi et Mme Goretti Trindade comme scrutatrices est adoptée.**

2.3Adoption de l’ordre du jour

Au bénéfice de tous les membres, M. Étienne Ruel, président du conseil d’administration, demande à la vice-présidente du conseil d’administration, Mme Sandra Drouin, de faire la lecture de l’ordre du jour qui a été préalablement publié sur notre site Internet et qui était disponible sur demande à la Caisse.

La vice-présidente fait la lecture de l’ordre du jour

1. Ouverture de l’assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l’AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l’ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l’AGA du 17 avril 2024

3. Retour sur l’année 2024

- 3.1. Rapport du conseil d’administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse
 - 5.1.2. Adoption des modifications aux statuts de la Caisse
- 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(Vote en différé)
- 5.3. Élection des membres du conseil d’administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d’élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation
- 5.4. Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l’assemblée

Le président demande un proposeur et un appuyeur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par [redacted] et appuyé par [redacted]** que la proposition d'ordre du jour soit soumise au vote en direct. Après la période de votation en direct, **le président annonce que l'ordre du jour est adopté.**

2.4Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. À cet effet, aucune lecture ou résumé n'est fait.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par [redacted] et appuyé par [redacted]** que la proposition soit soumise au vote en direct.

Le président invite les membres à soumettre leurs questions dans la boîte de dialogue.

Aucune question n'est soulevée.

Après la période de votation en direct, **le président annonce que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 est adopté.**

3 Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente le rapport du conseil d'administration et il nomme chacun des membres du conseil.

Par la suite, il fait la lecture d'une partie de la Revue annuelle qui énonce les principales réalisations concrétisées dans la dernière année et qui est disponible sur le site Internet de la Caisse.

Ensuite, il cède la parole aux deux administratrices, Mme Sandra Drouin et Mme Marlène Hutchinson afin de finaliser la lecture de la Revue annuelle.

3.2Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques s'étant terminée le 31 décembre 2024 et déclare que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3Rapport financier

Une vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse est diffusée. Cette capsule démontre l'excellente situation financière pour le dernier exercice.

Aucune question n'est soulevée.

3.4Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente du comité Coopération mentionne qu’en 2024, la caisse a mené une consultation auprès de nos membres pour recueillir leurs avis sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Cette consultation a révélé que la réussite éducative et la formation, le soutien social et communautaire, ainsi que la santé et les saines habitudes de vie sont des priorités pour nos membres.

Le conseil d'administration a pris en compte les avis des membres lors de l’élaboration de la politique de contribution 2025-2027, qui est disponible pour consultation sur le site internet de la caisse.

À l’automne 2025, la Caisse invitera les organismes de notre milieu à soumettre des projets structurants qui permettront de répondre aux besoins de notre communauté.

Les membres sont invités à visualiser une vidéo présentant les sommes totales investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu et/ou nos dons et nos commandites.

Au cours de l’année 2024, un total de 286 921 \$ a été remis en Dons et en commandites et par le biais du Fonds d’Aide au Développement du Milieu (FADM)

Le montant alloué en FADM a été investi principalement selon la répartition suivante :

- 58 779 \$ en éducation;
- 34 561 \$ en santé et saines habitudes de vie;
- 25 000 \$ en culture;
- 32 614 \$ en développement économique, emploi et entrepreneuriat;
- Et un montant de 1 888 \$ en engagement social et humanitaire.

4 Période de questions

Le président invite les membres à faire parvenir leurs questions via la boîte de dialogue prévue à cet effet.

Aucune question n’est soulevée.

5 Propositions soumises aux votes

5.1Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse

En 2022, les membres réunis en assemblée générale annuelle avaient adopté une résolution qui émanait de la volonté du conseil d’administration afin de diminuer le nombre d’administrateurs de 12 à 9 à raison d’un administrateur par année jusqu’en 2024.

Toutefois, le conseil d’administration constate les faits suivants :

- Il y a de nombreuses activités de représentation à accomplir ;
- La charge de travail augmente d’année en année ;

- Le comblement des postes au sein des divers comités du conseil d'administration devient de plus en plus complexe avec un nombre réduit d'administrateurs ;

Le conseil d'administration recommande le maintien de dix (10) administrateurs ce qui permettra de s'assurer que l'expertise nécessaire est présente dans les comités, garantissant ainsi des décisions éclairées et stratégiques ;

Le conseil d'administration croit aussi qu'un conseil composé de 10 administrateurs permet également de préparer la relève au sein du conseil, assurant une transition fluide des rôles à long terme et d'assurer une gestion efficace et équilibrée.

Dans les circonstances, le projet suivant est soumis aux membres pour la modification de l'article 8.1 du Règlement interne de la Caisse.

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Caisse de neuf (9) à dix (10) dès cette année;

EN CONSÉQUENCE, le conseil d'administration recommande d'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au Règlement intérieur de la Caisse :

Que l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse soit modifié comme suit, de manière à augmenter le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :

« 8.1 Le Conseil d'administration sera composé de dix administrateurs. »

La présente résolution spéciale entrera en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 1er avril 2025.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par** [redacted] **et appuyé par** [redacted] que la proposition soit soumise au vote en direct.

Le président invite les membres à soumettre leurs questions dans la boîte de dialogue.

Aucune question n'est soulevée.

Après la période de votation en direct, **le président annonce que la proposition concernant les modifications au Règlement Intérieur de la caisse est adoptée à l'unanimité.**

5.1.2 Adoption des modifications aux statuts de la Caisse

Le conseil d'administration souhaite renommer la **Caisse populaire Desjardins de l'Envolée** la **Caisse Desjardins de l'Envolée** dans les statuts de la caisse et dans le Règlement interne de la Caisse.

Plus de 90 % des caisses ont déjà modifié leurs statuts afin de retirer le mot « populaire » de leur nom. Cette décision s'inscrit dans une démarche de modernisation et de simplification de leur identité, visant à mieux refléter leur mission et leurs valeurs actuelles.

Voici donc les modifications proposées :

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée (ci-après appelée la Caisse) est régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (ci-après appelée la « Loi ») et qu'elle désire modifier ses statuts afin de changer son nom sous l'autorité de cette Loi;

ATTENDU QUE l'article 38 de la Loi prévoit que toutes modifications aux statuts de la Caisse doivent être autorisées par résolution spéciale de cette dernière;

ATTENDU QUE cette résolution spéciale doit être adoptée par l’assemblée générale aux deux tiers (2/3) des voix exprimées et désigner la personne autorisée à signer la requête demandant à l’Autorité des marchés financiers la modification des statuts;

ATTENDU QUE cette résolution spéciale doit également être soumise à l’approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

ATTENDU QUE le nom de la Caisse est également inscrit au paragraphe 1.1 a) de son Règlement intérieur et qu’il y aura lieu de le modifier en fonction des modifications apportées à ses statuts;

EN CONSÉQUENCE, le conseil d’administration recommande d’adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante aux statuts de la caisse:

Le nom de la Caisse, qui se lit actuellement comme suit : « Caisse populaire Desjardins de l'Envolée » sera modifié pour se lire dorénavant comme suit : « Caisse Desjardins de l'Envolée », une fois que les statuts de la Caisse auront été modifiés par l’Autorité des marchés financiers;

Les statuts de modification qui constatent ce changement de nom sont autorisés et approuvés par l’assemblée générale de la Caisse;

La Caisse est autorisée à soumettre la présente résolution spéciale à l’approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Le président du conseil d’administration ou à son défaut, tout autre administrateur, est autorisé à signer les statuts de modification et la requête demandant à l’Autorité des marchés financiers la modification des statuts de même qu’à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution spéciale et au changement de nom.

Le nom de la Caisse indiqué au paragraphe 1.1 a) de son Règlement intérieur sera remplacé par le nom inscrit aux statuts de modification à la date indiquée pour la prise d’effet de la modification du nom.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par** [REDACTED] **et appuyé par** [REDACTED] que la proposition soit soumise au vote en direct.

Le président invite les membres à soumettre leurs questions dans la boîte de dialogue.

Aucune question n’est soulevée.

Après la période de votation en direct, **le président annonce que la proposition concernant la modification aux statuts de la caisse est adoptée à l’unanimité.**

5.2Présentation de la proposition sur le partage des excédent annuels (ristournes)

Présentation d’une capsule vidéo expliquant le versement des ristournes individuelles et collectives ainsi que l’évolution de la ristourne.

Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Le président précise que les scénarios recommandés par le conseil d’administration sont les plus avantageux pour les membres et qu’ils sont totalement conformes aux encadrements applicables.

Le président invite M. Patrick Sultan, directeur général, a présenté le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d’administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			
		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		12 368	
Virements réglementaires et autres ajustements		868	
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹		135	
• Autres éléments du résultat		624	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024		113	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)		(4)	
Solde des excédents à répartir		13 236	
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(2 751)	
• Ristourne		(3 342)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne		819	
• Affectation au FADM		(228)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0	
Affectation à la réserve générale		(10 485)	
Solde des excédents à répartir		0	

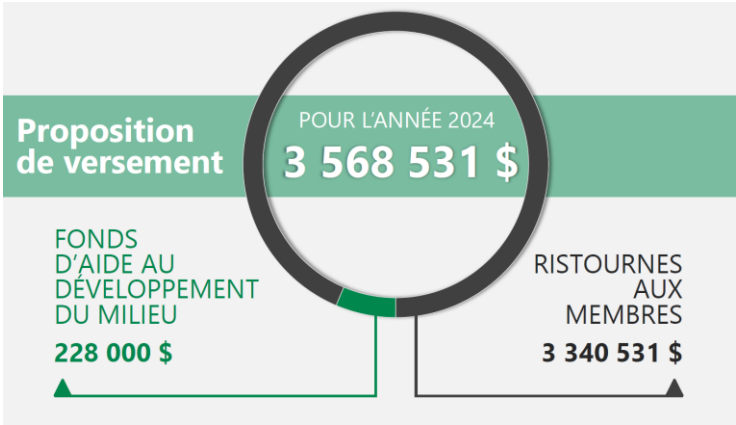
FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,64 \$	0,64 \$	376
Épargne et placements	0,64 \$	0,64 \$	468
Fonds	0,69 \$	0,69 \$	153
Prêts et marges de crédit	0,64 \$	0,64 \$	1 055
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		485
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		233
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		522
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions		49
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 341

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation.

Après validation de leur qualité de membre de plein droit, **il est proposé par [REDACTED] et appuyé par [REDACTED]** que le projet de répartition des excédents annuels pour l’année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote à partir de minuit le soir même, et ce, pendant quatre (4) jours.

Le président invite les membres à soumettre leurs questions dans la boîte de dialogue.

Aucune question n’est soulevée.

5.3 Élection des membres du conseil d’administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d’élection

M. Étienne Ruel agira comme président d’élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse et Mme Sandra Drouin agira comme secrétaire d’élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Marlène Hutchinson présidente du Comité de Mise en Candidature, rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l’appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025.

Comme indiqué dans l’avis d’appel de candidatures, le conseil d’administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

- des personnes ayant des compétences dans l’un ou l’autre des domaines suivants : comptabilité et gestion financière.
- 2 femmes et 2 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature.
- des membres appartenant aux groupes d’âge suivants : 2 de 18-34 ans, 1 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus;
- des personnes représentant le secteur agricole;
- des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.
- une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d’expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Internet de la Caisse et est disponible sur demande. Ce document présente les textes de motivation de tous les candidats et candidates éligibles ainsi qu’un tableau synthèse, à la fin, pour indiquer de quelles façons chacune de ces personnes vient répondre aux critères recherchés par le conseil d’administration pour atteindre son profil collectif cible.

Puisque la modification au point 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse a préalablement été adoptée par les membres et qui prenait effet dès son adoption, nous avons 4 postes à pourvoir au conseil d’administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler.

	PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE tenue le mercredi 1er avril 2025 à 18 h 30 au centre de services Blainville, en mode virtuel
---	---

Les candidatures reçues et éligibles sont celles de Mme Sandra Cannatelli, Mme Audrey Laurin et M. Michel Shooner.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

La Caisse a demandé aux trois candidats de faire une courte présentation orale, préenregistrée, d'une durée maximale de deux minutes.

M. Étienne Ruel invite les membres à visionner les capsules vidéo.

5.3.4 Élection par acclamation

M. Étienne Ruel rappelle que, puisque le nombre de postes à pouvoir est inférieur au nombre de postes à combler, les administrateurs Mme Sandra Cannatelli, Mme Audrey Laurin et M. Michel Shooner sont donc élus par acclamation.

Afin de pourvoir le 4e poste vacant, le conseil d’administration aura la responsabilité de coopter un nouveau membre au cours de l’année 2025 qui répondra également au profil collectif recherché visant à enrichir la composition du conseil.

5.4Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président rappelle que dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours les membres seront appelés à voter sur la proposition concernant le partage des excédents annuels et les ristournes.

Il indique également que :

- seuls les membres de plein droit pourront voter;
- la réécoute de l’assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;

Ouverture de la période de votation en différée pour quatre (4) jours

Dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu’au 5 avril, à 23h59.

Précisions sur l’annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C’est ce qui mettra officiellement fin à l’assemblée générale annuelle, à moins d’un vote négatif.

Dans l’éventualité où il y aurait un vote négatif sur les propositions, l’assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6 Fin de la rencontre et remerciements

Le président invite les membres à compléter le court sondage de satisfaction sur l’assemblée d’aujourd’hui.

Il remercie les membres pour leur participation virtuelle qui se tient, pour la sixième année consécutive, en formule virtuelle.

	PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE tenue le mercredi 1er avril 2025 à 18 h 30 au centre de services Blainville, en mode virtuel
---	--

Il félicite les membres du conseil d’administration réélus : Mme Sandra Cannatelli et Mme Audrey Laurin ainsi que le membre nouvellement élu, M. Michel Shooner.

Par la suite, il souligne la contribution des deux administrateurs qui quittent le conseil d’administration : M. Jonathan Clément et M. Manuel Puga. Il s’agit de deux administrateurs qui ont contribué au succès de la Caisse au fil des ans par leurs interventions et leurs implications.

Il remercie également les employés et les gestionnaires de la Caisse qui se sont à nouveau surpassés cette année.

Cette portion de l’assemblée tenue le 1er avril se termine à 19 h 40.

7 Publication des résultats et levée de l’assemblée

À l’issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu **367** membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l’égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

96,46% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes différés ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l’assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12 h 04.

Étienne Ruel, président

Sandra Drouin, vice-présidente